

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES ELEVES

CAMPAGNE DE BOURSE NATIONALE LYCEE DU SECOND DEGRE 2016/2017

1- ELEVES NON BOURSIERS :

Les élèves non boursiers trouveront ci-après une notice d'information.

Cette notice doit vous permettre de déterminer si vous pouvez, éventuellement, bénéficier d'une bourse nationale d'étude du second degré de lycée en vue de retirer un dossier de demande de bourse. Vous êtes également concernés en cas de changement de situation (décès, divorce, séparation, perte d'emploi, invalidité) ayant entraîné une diminution des ressources en 2015.

Afin de m'assurer que chaque famille a bien eu connaissance de cette ouverture, je vous demande de compléter le coupon-réponse ci-dessous et de m'en faire retour avant le **15 avril 2016**.

Les dossiers pourront être retirés ou envoyés, à partir de ce jour, auprès de Monsieur VASQUEZ à l'Intendance, et devront être déposés à ce même service, avant le 09/06/2015 délai de rigueur.

Date officielle de fin de campagne. Tout dossier transmis après la date officielle sera rejeté.

⊗ LES DOSSIERS IMCOMPLETS SERONT SYSTEMATIQUEMENT REFUSES

⊗ Des pièces complémentaires pourront vous être demandées. Le défaut de leur production entraînera le rejet de la demande de bourse.

⊗ L'établissement vous fournira obligatoirement un accusé de réception du dossier.

Par précaution, les élèves souhaitant s'inscrire en C.F.A, doivent compléter un dossier de demande de bourse nationale de lycée dans l'hypothèse où ils ne trouveraient pas de maître d'apprentissage. Si l'élève poursuit sa scolarité dans un lycée agricole une nouvelle demande de bourse devra être faite à la rentrée auprès de cet établissement.

Toutes les familles ayant déposé un dossier de demande de bourse, seront destinataires d'un courrier les informant du suivi de leur dossier, au plus tard en septembre. En l'absence de ce courrier, vous devez vous faire connaître auprès de l'Inspection Académique de Foix (à défaut, vous risquez de perdre le bénéfice de la bourse nationale de lycée).

2- ELEVES déjà BOURSIERS :

Les élèves déjà boursiers au lycée Stéphane HESSEL ne sont pas concernés par cette campagne. En effet, la bourse nationale du second degré est reconduite automatiquement pour l'année scolaire 2016/2017.

⇒ En cas de changement d'établissement de Lycée du second degré, la famille devra faire la demande auprès de l'ancien établissement d'un **transfert de bourse**. **Après la présente campagne 2016/2017**, en cas de changement, de situation familiale ou financière, veuillez vous adresser auprès de *Mr VASQUEZ* « Service Intendance », afin de régulariser votre dossier si nécessaire.

3- ELEVES en TERMINALE :

Les élèves en terminale qui souhaitent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur doivent contacter les services du CROUS **impérativement entre le 15 janvier et le 31 mai 2016** à partir du site Internet www.messervicesetudiant.gouv.fr même si vous souhaitez étudier dans une autre académie. **En cas de redoublement, une campagne complémentaire aura lieu en septembre 2016.**

ELEVES NON BOURSIERS

A RETOURNER IMPERATIVEMENT A L'INTENDANCE – Mr VASQUEZ AVANT LE 15/04/2016

Je soussigné(e).....

responsable de l'élève.....en classe de.....

déclare avoir pris connaissance de la notice d'information relative à la campagne de bourse nationale 2016/2017 du second degré.

(Cochez la case correspondante)

- Je souhaite déposer une demande de bourse nationale de lycée*
- Suite à un changement de situation en 2015, je souhaite déposer une demande de bourse nationale de lycée**
- Je ne souhaite pas déposer une demande de bourse nationale de lycée

DATE ET SIGNATURE :

* Joindre votre avis d'imposition 2015 sur les revenus de 2014 pour le retrait du dossier

** Joindre votre avis d'imposition 2015 sur les revenus de 2014 et un justificatif de changement de situation pour le retrait du dossier